

CONVENTION D'ENGAGEMENT 2024 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BIOSEAU

Service de Prévention et de Gestion des Déchets
02 97 75 01 02
dechets@oust-broceliande.bzh

Entre **De l'Oust à Brocéliande communauté**,
Représentée par Monsieur Jean-Luc BLEHER, Président, **Et** :

Mme/Melle/M :

Adresse :

Commune :

Numéro de Téléphone :

Adresse mail :

Locataire ou propriétaire (rayer la mention inutile) :

Si locataire précisez le nom du propriétaire :

De l'Oust à Brocéliande communauté s'engage à :

- ☞ Mettre à disposition un bioseau
- ☞ Informer les usagers sur l'utilisation du PAV Biodéchets et sur la pratique du compostage individuel

L'utilisateur s'engage à :

- ☞ Utiliser le bioseau à l'adresse indiquée ci-dessus,
- ☞ Veiller à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement du bioseau. Tout bioseau dégradé ne sera pas remplacé (hors accident)
- ☞ Ramener tout bioseau ou élément du bioseau qui sera cassé / abimé afin de procéder à un échange.
- ☞ Rendre le bioseau à la Communauté de Communes en cas de déménagement hors du territoire de la Communauté de Communes ou de non-utilisation du matériel,
- ☞ Répondre aux enquêtes proposées et recevoir l'agent de la communauté de communes chargé du suivi de l'opération

A Malestroit, le 11/12/2023

Le Président
Jean-Luc BLEHER

de l'OUST
à BROCELIANDE
COMMUNAUTÉ
La Gacilly • Guer • Malestroit

A Malestroit, le

L'utilisateur :
« Lu et Approuvé »